



SE FAIRE AIDER À PROPOS DU TABAGISME ?

*C'est possible
pour tous!*

Les consultations
d'aide à l'arrêt
bénéficient
désormais d'un
remboursement
partiel.

Renseignez-
vous auprès d'un
professionnel
de santé.



**Arrêter de fumer, c'est possible !
Vous pouvez bénéficier de l'aide
d'un professionnel.**

Remboursement par séance :

1^{ère} consultation	30 €
2^{ème} à 8^{ème} consultation*	20 €
Femmes enceintes : 8 consultations max. par grossesse	30 €

* sur une période de 2 années civiles.

Auprès de qui bénéficier du remboursement ?

Votre médecin ou un tabacologue reconnu peut vous accompagner dans votre démarche, individuellement ou en groupe. Il vous proposera un soutien et, éventuellement, un traitement adapté.

**Contactez gratuitement la ligne
Tabac-stop au 0800 111 00** pour
connaître la liste des tabacologues
de votre région. www.tabacstop.be

Mon médecin / tabacologue :